

## Dossier autochtone Suivi (2)

Lors de notre dernier bulletin spécial à ce sujet, daté du 7 avril 2016, nous vous mentionnions ce qui suit :

*« Par ailleurs, étant donné que selon sa sortie médiatique d'hier en fin d'après-midi, le ministre Martin Coiteux du MSP, semble jongler avec l'idée d'une Commission d'enquête dans cette affaire, j'ai demandé ce matin une rencontre **URGENTE** avec le Ministre sur cette question. »*

Cette rencontre a eu lieu le même jour, à savoir immédiatement après notre présence en Commission parlementaire sur le Projet de loi 64 portant sur l'immatriculation des armes à feu.

Nous avons eu l'occasion d'entretenir le ministre Martin Coiteux, notamment sur le fait que la tenue d'une commission d'enquête publique serait tout à fait inopportune et risquerait fortement d'augmenter la tension déjà existante entre les communautés autochtones et les policiers chargés de les protéger.

Nous lui avons mentionné qu'il serait davantage approprié d'exprimer publiquement, à sa plus proche convenance, son appui et sa confiance envers les policiers de la Sûreté du Québec, particulièrement envers ceux et celles qui œuvrent en milieu autochtone.

De plus, nous avons eu la possibilité de lui demander formellement que les policiers appelés à travailler en milieu autochtone soient dotés au plus tôt de caméras corporelles.

Par ailleurs, dans notre bulletin du 7 avril dernier, nous avons mentionné au point 9 qu'il était dans notre intention d'aviser le MSP par écrit, dans les prochains jours, de nos revendications et de notre position à l'égard de ce dossier.

Nous avons donc écrit au ministre, M. Martin Coiteux, le 12 avril 2016 concernant le dossier autochtone. Vous pouvez consulter la teneur de cette correspondance en vous rendant sur le site Web de l'APPQ à la section « *Membres* », dans la sous-section « *Correspondances* ».

Dans cette correspondance, nous avons également, formulé une demande à ce que les policiers appelés à travailler en milieu autochtone soient équipés d'un pistolet « *Taser* ». Les derniers événements du Lac-Simon démontrent, à notre avis, qu'il s'agit là d'un outil indispensable, particulièrement pour nos policiers appelés à travailler sur ces territoires.

Or, après vérification, malgré que l'annonce de l'implantation de projets pilotes concernant le pistolet « *Taser* » a été faite au printemps de 2015, la livraison de cet équipement se fait au ralenti, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque le dernier échéancier en date serait celui de juillet 2016.

Vous comprendrez certainement qu'une telle situation, en plus d'être grandement préoccupante, est tout à fait inacceptable.

C'est pour ces raisons que j'ai procédé à une sortie médiatique concernant le pistolet « Taser » auprès de M. Martin Croteau du Journal La Presse dont vous trouverez l'article sur le site Web de l'APPQ ou encore en cliquant [ici](#).

Il est à noter que la direction de la Sûreté du Québec a également été sensibilisé à nos revendications autant sur les caméras corporelles que sur l'implantation du pistolet « Taser » en milieu autochtone.

En terminant, soyés informés que l'APPQ n'a aucunement l'intention de relâcher la pression en vue de l'obtention pour nos membres de ces outils de travail qui nous apparaissent indispensables, particulièrement en milieu sensible.

\*\*\*\*\*

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux  
Président

PV/sb